

Inédit et inacceptable : le Rectorat de Versailles change les règles de l'Intra !

La période de saisie des vœux pour le mouvement intra-académique 2015 se déroule cette année du 20 mars au 3 avril. Et alors que la circulaire rectorale qui en fixe les règles est parue avant même les vacances de février, le Rectorat de Versailles vient tout juste d'en changer les modalités, sans même avoir consulté les organisations syndicales !

Le changement concerne la possibilité pour les participants de formuler des vœux larges restreints aux établissements classés REP+ et de bénéficier sur ces vœux d'une bonification de 30 points.

Le SNES Versailles, s'il est favorable à une bonification sur les vœux précis REP+, est opposé à une bonification valable sur des vœux larges restreints aux établissements de l'éducation prioritaire : elle donne en effet à ceux qui les formulent une priorité par rapport à d'autres demandeurs qui les incluent pourtant également dans des vœux larges, du type « tout poste dans une commune », « tout poste dans un groupement de communes » ou « tout poste dans un département ». Elle a surtout un caractère illusoire, du fait du petit nombre d'établissements REP+ dans l'académie.

Mais, en dépit de l'opposition des élus SNES à ce dispositif lors du groupe de travail qui a réuni l'administration et les organisations syndicales, le Rectorat a choisi de maintenir cette possibilité, qui existait également jusqu'au mouvement 2014 pour les établissements APV. La bonification de 30 points pour les vœux larges restreints au REP+ figure donc bien dans la circulaire rectorale, qui constitue la référence pour le déroulement du mouvement, et permet que soit portée à la connaissance de tous les règles de l'intra pour que les affectations se fassent en toute transparence.

Quatre lignes d'erratum plutôt que quatre lignes de code informatique pour un mouvement qui concerne plusieurs milliers de candidats...

Un argument de peu poids, semble-t-il, pour l'Administration, face aux « contraintes informatiques » manifestement insurmontables, rencontrées par les services chargés du paramétrage de SIAM. Le Ministère a en effet indiqué en début de semaine au rectorat de Versailles que le logiciel n'était pas paramétrable pour accepter ces types de vœux. Si cette manipulation demande sans doute des compétences supérieures à celles exigées pour la délivrance du B2i, l'objection est curieuse : il était possible ces dernières années de restreindre des vœux larges aux APV du temps où ces derniers existaient ; pour quelles raisons le classement REP+ exigerait-il tout-à-coup des compétences supplémentaires ? Pourtant, c'est bien une contrainte logicielle qui justifie aux yeux de l'administration un changement de ligne politique. Mardi 17 mars au matin, à trois jours de l'ouverture de SIAM et malgré nos interventions, un erratum a été diffusé à tous les établissements de l'académie pour informer les éventuels participants au mouvement qu'il ne serait pas possible de formuler des vœux larges restreints aux REP+.

Si certains établissements ont choisi de diffuser largement l'information auprès des collègues par la voie électronique, d'autres ont choisi un simple affichage papier du message du Rectorat, dans un coin du panneau de la salle des professeurs réservé aux informations administratives. Tant pis pour les collègues en congé maladie, maternité, en disponibilité, ou tout simplement actuellement affectés dans une autre académie : pour le moment, le site du rectorat lui-même ne présente aucune trace de cette modification !

Les nombreux stagiaires qui envisageaient ce type de vœu en espérant pouvoir ainsi acquérir un barème leur donnant davantage de chances d'obtenir un poste fixe vont devoir revoir leur stratégie.

La section académique du SNES-FSU est aussitôt intervenue auprès du Rectorat pour dénoncer ce changement de règle, exiger une diffusion de l'information la plus large possible et le retour aux règles initialement prévues dans la circulaire rectorale.

Pour le SNES, ce changement de règle inadmissible en cours de route pour des raisons liées aux choix techniques du Ministère est un argument de plus, s'il en fallait encore, pour le retour à un mouvement national en une seule phase.